



6.3. Stratégie paysage

La thématique du paysage est ici développée sur trois axes, intrinsèquement imbriqués aux thématiques de la mobilité et de l'urbanisation : la fonction biologique et environnementale du paysage, la dimension agricole du paysage du Coude du Rhône et le rôle socioculturel du paysage dans son ensemble.

Concernant les aspects biologiques et de biodiversité, la stratégie vise à une amélioration des valeurs naturelles et des liaisons biologiques, y compris en milieu urbain en s'appuyant, entre autres, sur l'armature du réseau hydrographique. Le projet d'agglomération proposera notamment certaines mesures localisées améliorant la dimension biologique.

Conformité aux exigences des planifications supérieures PDc (A.1, A.2, A.3, A.4, A.6 A.8, A.9, A.11, A.12 et A.13)

- Conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône.
- Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur.

Pour le domaine agricole, composante majeure du paysage de l'agglomération du Coude du Rhône, la stratégie vise à une réduction des conflits d'usage au sein des grandes entités agricoles de plaine et une meilleure gestion de l'interface entre zones à bâtir et secteurs cultivés. Il s'agit, in fine, de souligner et de valoriser le travail des agriculteurs auprès des habitants de l'agglomération.

Finalement, les fonctions du paysage et la dimension naturelle du territoire de l'agglomération sont reconnues et agissent comme un levier permettant de rehausser la qualité de l'ensemble des projets. Le paysage est mis en valeur et devient un véritable atout économique et touristique.

S.P1 Assurer les fonctions biologiques et environnementales du territoire

- Valoriser les réseaux hydrographiques par la renaturation des cours d'eau dans une optique de rétablissement des corridors biologiques, en coordination avec le développement du réseau de mobilité douce.
- Renforcer les zones nodales, intégrer les notions de nature en ville dans le développement urbain et réduire les obstacles au développement de la biodiversité.
- Intégrer le Rhône et sa troisième correction dans l'amélioration des fonctions biologiques de la plaine.
- Améliorer la qualité environnementale et les fonctions biologiques du paysage.

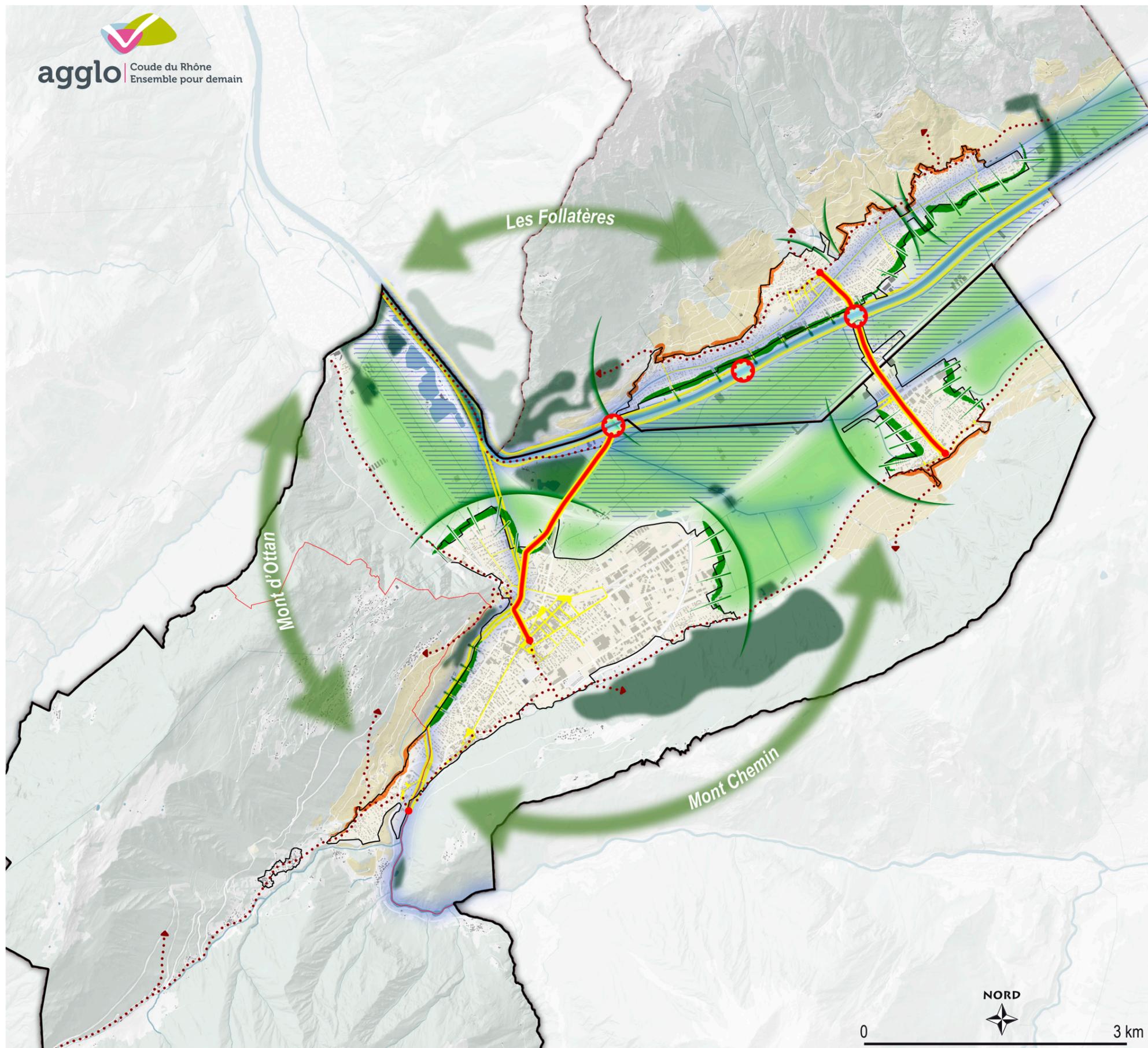
S.P2 Encourager et favoriser des activités agricoles de qualité

- Maintenir le contingent agricole sur l'ensemble de l'agglomération.
- Résoudre les problèmes de conflits d'usages sur l'ensemble de la zone agricole.
- Valoriser l'activité agricole et renforcer la reconnaissance de l'agriculture comme liant social, économique et culturel.

- Encourager, valoriser et pérenniser une agriculture respectueuse de son environnement.
- Diffuser le paysage agricole au travers des franges dans le tissu urbain.

S.P3 Considérer le paysage comme entité unificatrice du Coude du Rhône et prendre les mesures pour le préserver

- Considérer le paysage et ses caractéristiques afin d'adapter les projets et leur développement à celui-ci et non l'inverse.
- Intégrer la troisième correction du Rhône dans un territoire élargi.
- Valoriser les caractéristiques exceptionnelles du paysage pour en faire un atout naturel, économique et touristique.



Stratégie PAYSAGE

S.P.1 Assurer les fonctions biologiques et environnementales du territoire

-  Renaturation de cours d'eau et rétablissement des corridors biologiques
-  Renforcer les zones nodales en consolidant les zones relais et les continuum

S.P.2 Encourager et favoriser des activités agricoles de qualité

-  Coeur agricole à valoriser (contingent, conflits d'usages, agriculture biologique)
-  Franges urbaines diffuses aux abords des secteurs agricoles / viticoles / rivulaires
-  Zones viticoles
-  Gestion des franges urbaines en fonction du contexte viticole

S.P.3 Considérer le paysage comme entité unificatrice du Coude du Rhône et prendre les mesures pour le préserver

-  Ceinture paysagère de grande qualité à utiliser comme un atout
-  Assurer l'intégration de l'espace lié au Rhône dans un territoire élargi (cortège du Rhône)
-  Maintenir les césures paysagères structurantes
-  Poursuivre le développement d'espaces publics de qualité et les mettre en réseau
-  Portes d'entrées du Rhône (hameaux escales)
-  Liens principaux (allées du Rhône)
-  Cheminements doux reliant les entités paysagères du Coude du Rhône (routes paysages)

-  Périmètre VACo
-  Périmètre fonctionnel
-  Limite communale

Infographie Citec / nomad 2021
V6, 12.07.2021

Figure 114 – Stratégie paysage